

# Salaires à France Télévisions

## Combattre la perte de pouvoir d'achat

### Comités salaires

Les comités locaux des salaires se réuniront fin septembre/début octobre. En dépit de ses pouvoirs très limités, c'est le seul endroit où l'on peut évoquer les questions de disparités et d'augmentations individuelles entre direction et représentants des salariés.

### Lever le tabou sur les salaires

Pourquoi seulement 15% des salariés de FTV ont autorisé la communication de leur salaire aux comités locaux en 2018 ? Même si vous êtes satisfaits de votre situation, toutes ces informations (qui restent confidentielles) permettent aux représentants du personnel d'être mieux armés face à la direction qui elle a toutes les cartes en main.

Pour que votre situation soit examinée, **il faut autoriser la transmission de vos données salariales aux comités salaires**. Faites-le avant la date limite du 31 août en vous rendant dans monKiosque, rubrique "Mes données personnelles" : cochez les deux cases.

La note explicative de la direction, est à consulter sur MonEspace ([mon quotidien/mes infos utiles/actualités RH et sociales/mesures salariales 2019](#))

### L'individualisation comme unique politique salariale

Face au gel des augmentations générales, les mesures individuelles restent une des rares possibilités d'améliorer la dernière ligne de la feuille de paye. Cette année, **un salarié sur 3 doit bénéficier d'une mesure** dite « au choix ». L'attribution est automatique au bout de 3 ans, **sauf refus du responsable hiérarchique qui doit justifier sa décision au salarié concerné**. Pareil au bout de 4 ans. Après 5 ans sans augmentation, une mesure est de droit.

### Combattre la perte de pouvoir d'achat

Gel des augmentations générales, réduction de la masse salariale, baisse de l'enveloppe dédiée aux mesures individuelles, diminution du taux moyen, etc. nous subissons, année après année, une perte organisée du pouvoir d'achat.

Certes obtenir une mesure au bout de 3 ans est loin de compenser l'inflation mais agir au sein des comités salaires peut permettre de bouger les lignes et de limiter l'arbitraire et la subjectivité. Pour ce faire, RDV sur MonKiosque.

Paris, le 22 août 2019